



## PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES

Unité eau

Dossier suivi par : Claudine GOUZY

Tél : 05.61.02.15.82

courriel : [claudine.gouzy@ariede.gouv.fr](mailto:claudine.gouzy@ariede.gouv.fr)

Motifs de la décision d'instaurer des parcours « sans tuer ou no-Kill » (remise à l'eau immédiate des spécimens capturés de toutes les espèces) sur certains cours d'eau ou plans d'eau du département

(La synthèse de la consultation du public est disponible sur le site [www.ariede.gouv.fr](http://www.ariede.gouv.fr) jusqu'au 6 juin 2020)

Considérant qu'en application des dispositions du titre III du livre IV du code de l'environnement – pêche en eau douce et gestion des ressources piscicoles, le préfet peut, par arrêté motivé, sur certaines parties de cours d'eau ou de plans d'eau, exiger de tout pêcheur qu'il remette immédiatement à l'eau les spécimens capturés d'une ou de plusieurs espèces ou de toutes les espèces.

Considérant que les parcours présentés par les AAPPMA sont établis dans un cadre de protection du poisson, que ces propositions ont reçu l'aval de la fédération de l'Ariège de pêche et de protection du milieu aquatique ainsi qu'un avis favorable de la direction régionale de l'Office français de la biodiversité.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée lors de la consultation du public organisée du 13 février au 6 mars 2020 inclus.

S'agissant d'un acte réglementaire visant à réglementer la pratique de la pêche et à mettre en place des dispositions afin de préserver des espèces piscicoles, le projet d'arrêté soumis à la consultation n'a pas à être modifié.

Le chef du service environnement-risques

signé

Jean Pierre CABARET

**Siège :**  
10 rue des Salenques  
BP 10102  
09007 FOIX CEDEX  
téléphone : 05 61 02 47 00  
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :  
Administration générale, Aménagement-urbanisme-habitat,  
Connaissance et animation territoriale, Sécurité routière.  
10 rue des Salenques

Economie agricole, Environnement-risques.  
1 rue Fenouillet

courriel : [ddt@ariede.gouv.fr](mailto:ddt@ariede.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 / 11 h 15 - 14 h 00 / 16 h 00

Site internet : [www.ariede.gouv.fr](http://www.ariede.gouv.fr)